

Particuliers

Demander la résiliation de votre contrat de téléphonie ou internet aux torts de l'opérateur

[Accéder au Modèle de document](#)

Permet de demander la résiliation de votre contrat dans le cas où votre fournisseur d'accès à internet (téléphonie et télévision) ne respecte pas ses engagements.

[Communications électroniques \(téléphone, internet, télévision\)](#)



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

[04 95 57 40 05](tel:0495574005)